

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 09 JAN. 2014

CAB – EP/FR-MB/Me D13-10665

Mesdames et Messieurs les Président(e)s,

Vous avez appelé l'attention du Gouvernement sur la pénibilité du travail des médecins hospitaliers et plus largement sur les conditions d'exercice médical à l'hôpital.

Je vous confirme à cet égard le lancement d'un travail de concertation articulé autour des trois axes suivants : la connaissance des postes exposés à des facteurs de pénibilité, la prévention des situations de pénibilité, l'accompagnement des praticiens exposés à des facteurs de pénibilité.

Cette concertation, bien que conduite en propre pour les personnels médicaux hospitaliers, devra être menée avec une double préoccupation de cohérence : il s'agira de tenir compte à la fois de la réalité des organisations de travail de l'ensemble des personnels hospitaliers et de la mise en œuvre du compte pénibilité qui s'applique aux salariés du secteur privé.

J'ai confié à la direction générale de l'offre de soins (DGOS) le soin de piloter ces travaux de concertation, en associant chaque fois que nécessaire les autres parties prenantes (fédération hospitalière, conférences...).

Les premier et deuxième axes de travail seront traités respectivement au cours du premier et du deuxième trimestre 2014. Le troisième axe, concernant l'accompagnement de la pénibilité, ne pourra être traité, sous réserve de l'avancement de sa déclinaison dans le secteur privé, qu'au cours du second semestre 2014.

Docteur Sadek BELOUCIF
Président du SNAM-HP

Docteur Rachel BOCHER
Présidente de l'Intersyndicat national des Praticiens hospitaliers

Docteur Jean-Claude PENOCHET
Président de la Confédération des praticiens des hôpitaux

Docteur Norbert SKURNIK
Président de la Coordination médicale hospitalière

Docteur Nicole SMOLSKI
Présidente d'Avenir hospitalier

Vous avez exprimé de fortes attentes en termes de reconnaissance de la pénibilité des conditions de travail à l'hôpital et je ne doute pas que les travaux que nous engageons permettront des avancées dans l'amélioration des conditions de travail et le renforcement de l'attractivité de l'exercice médical dans les établissements publics de santé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Président(e)s, l'expression de ma sincère considération.

Bien à vous,

Marisol

Marisol TOURAINE